



PAR COURRIEL

Saguenay, 30 octobre 2019

Ministère de l'environnement
et de la lutte aux changements climatiques
Gouvernement du Québec
consultationPECC@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Mémoire de la Coalition Fjord pour la consultation sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

1) Présentation de la Coalition et de son expertise

La Coalition Fjord est un organisme citoyen fondé au mois de novembre 2018 dans l'objectif de protéger l'intégrité du Fjord du Saguenay. Par le biais d'actions d'éducation, de communication et de mobilisation, nous sensibilisons la population aux impacts de certains projets industriels qui affecteraient de près ou de loin le territoire du Fjord du Saguenay et de ses habitants. Nous œuvrons dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2) Nos attentes envers un nouveau plan de lutte au réchauffement climatique

D'emblée, la présentation du PECC dans le cadre de la consultation nous semble peu ambitieuse. Si le plan se base seulement sur ces 5 thèmes de la consultation, nous craignons que ce sera insuffisant pour avoir un réel impact. Notre vision est plus globale : il faut voir les actions du Québec dans son contexte Canadien et même mondial. Par exemple, quand un nouveau projet a l'intention d'exploiter des ressources fossiles au Canada, de les faire passer par le Québec et les faire consommer dans le monde, il faut avoir un regard critique en regard des émissions de gaz à effet de serre de tout le processus. Le Québec doit se responsabiliser face aux efforts mondiaux pour limiter le réchauffement de la planète. Le Québec doit changer son mode de développement de la société et de développement économique pour tenter d'atteindre la carboneutralité, le moins de gaz à effet de serre et de pollution possible.

3) Impact du gaz naturel sur l'environnement et les changements climatiques

a. Le gaz naturel n'est pas une énergie de transition

Dans son nouveau plan de lutte aux changements climatiques, le Québec doit reconnaître que le gaz naturel ne fait pas partie des options de transitions énergétiques. Ce n'est pas une option « moins émettrice de gaz à effets de serre »¹.

Il ne faut pas minimiser l'impact du gaz naturel (composé principalement de méthane) sur l'environnement. Le méthane a un potentiel de réchauffement planétaire 85 fois plus élevé que le CO₂ sur 20 ans². Dans un contexte d'urgence climatique, il fait plus de sens d'examiner l'impact des ressources que nous utilisons sur une durée de 20 ans plutôt que de 100 ans.³ En prenant en compte tout le cycle de vie du gaz naturel depuis son extraction jusqu'à sa consommation, et même après la fermeture des puits, on constate qu'il y a de nombreuses fuites de méthane qui augmentent considérablement son bilan des gaz à effet de serre du gaz naturel. De ce point de vue, le gaz naturel contribue davantage au réchauffement climatique que d'autres hydrocarbures.⁴ Les coûts sociaux et environnementaux du gaz naturel seraient même plus élevés que le charbon.⁵ Selon nous, le gaz naturel ne respecte pas les principes du développement durable, dont celui de la production et de la consommation responsables.

b. Il faut refuser de nouveaux projets d'exploitation de gaz naturel comme GNL Québec

C'est une des raisons pour lesquelles le projet de GNL Québec (l'usine de liquéfaction de gaz naturel nommé « Énergie Saguenay ») et de Gazoduc nous préoccupent. De l'extraction jusqu'à la consommation du gaz, le projet émettrait environ 46 millions de tonnes de gaz à effets de serres par année. C'est un scénario réaliste basé sur un taux de fuite de méthane de 1%. Dans son étude d'impact, GNL Québec estime un taux de fuite de 0,34%, ce qui est jugé bien en dessous du taux prévisible selon la littérature selon l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale. Une recension des études démontre que le taux d'émission de GES d'un pipeline de gaz varie selon que la mesure est prise au sol ou dans les airs⁶. L'accès au savoir est un principe de développement

¹ [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#), p.26

² Chapitre 8 du rapport du GIEC de 2013, page 731

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WG1AR5_Chapter08_FINAL.pdf

³ DURAND, Marc (2016) Facteurs de réchauffement climatiques [en ligne]

<https://rochemere.blogspot.com/2016/03/facteurs-de-rechauffement-climatique.html>

⁴ MORAND et al. (2018) L'exploitation des hydrocarbures non conventionnels au Québec : la vérité sur le gaz [en ligne] www.coulepascheznous.com/wp-content/uploads/2018/08/Feuillet_scientifique_CPCN_WEB-References.pdf

⁵ HOWARTH B. (2019) "The Role of Shale Gas Development in the Global Methane Cycle: New Insights from 13C and 14C data", Cornell University, p.8 [en ligne]

http://www.eeb.cornell.edu/howarth/documents/Howarth_methane-Biogeo-lecture_2019-0301.pdf

⁶ Dominguez-Faus (2018) Climate, Energy Transition and the Use of Natural Gas in Freight Transportation: Pros and Cons (présentation powerpoint), p.20 [en ligne]

http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2017/04/Dominguezfaus_HECMontreal_NGT_Final.pdf

durable et nous croyons important que l'information sur les fuites de méthanes soient objectives, claires et faciles d'accès. Les fuites fugitives de méthane lors du transport du gaz, mais également lors de l'extraction du gaz et suite à la fermeture du puit, sont des données importantes à prendre en considération dans l'analyse environnementale d'un projet.

4) Électrification des industries

a. Pourquoi créer de nouvelles centrales électriques pour alimenter des usines polluantes comme GNL Québec?

Pour permettre la liquéfaction du gaz d'Énergie-Saguenay, Hydro-Québec distribution engagerait 5 TWh d'hydroélectricité par an, soit 550 MW de capacité ferme, opérant 24/7, pendant 25 ans.⁷ Cela représente environ 2 % de la capacité de la centrale de la Romaine. Si on compare les revenus de vente de 5 TWh à un tarif pour "grande industrie" (3.3 ¢/kWh) avec le coût de remplacement de cette énergie pour le Québec (9.2 ¢/kWh), ou même les revenus probables si on exportait cette même énergie (4,7 ¢/kWh), dans tous les scénarios nous sommes perdants. Ce serait une subvention à une entreprise, une monopolisation de notre énergie renouvelable pour servir une industrie qui va produire de l'énergie non-renouvelable. Comment expliquer que des actifs hydroélectriques actuellement en service au Québec puissent, sans débat public, être prioritairement réservés contractuellement pendant 25 ans à un projet de liquéfaction de gaz naturel non-conventionnel dont la production serait destinée à appuyer l'exportation globale du gaz naturel de l'ouest nord-Américain sur les marchés hautement spéculatifs d'Europe et d'Asie et contribuerait directement à accroître de 32 MT (minimalement) les émissions de GES ailleurs dans le monde?⁸ Cette ressource pourrait être plutôt mise au service de réelles actions pour lutter contre les changements climatiques, comme réduire notre dépendance au pétrole dans le secteur du transport.

5) Une action concertée

Il est important que la mise en œuvre d'un prochain plan d'action de lutte contre les changements climatique soit réalisé en concertation avec tous les ministères du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. Par exemple, présentement le Ministère des énergies et des ressources naturelles (MERN) considère le gaz naturel comme une énergie de transition. Nous avons déjà expliqué dans ce mémoire que le gaz naturel avait un fort potentiel de réchauffement climatique et ne pouvait être considéré comme une énergie de transition. Il serait important que la vision de lutte aux

⁷ SAULNIER, Bernard (2019) « *Le gaz naturel: une fausse bonne idée pour la transition énergétique...* » Présentation powerpoint de la Tournée interdisciplinaire GNL&Gazoduq, diapo 3.

⁸ *Idem*, diapo 13.

changements climatiques soit partagée par tous, et que cela s'incarne dans les plans d'actions et orientations des autres instances.

Un autre exemple sont les évaluations des impacts environnementaux et les processus d'autorisation de projets industriels. Présentement le ministère n'a pas de grille d'évaluation des impacts cumulatifs de plusieurs projets qui se développent dans un même secteur (par exemple, Ariane Phosphate, Métaux-Black-Rock et GNL Québec qui se développent dans le bassin-versant du Fjord du Saguenay). De plus, les impacts sont fractionnés et ne sont pas analysés dans leur globalité. Par exemple, un projet dont l'objectif est de transformer et exporter 11 millions de tonne de gaz naturel par année devrait être évalué en tenant en compte du réel impact de cette nouvelle activité sur le réchauffement climatique. Il faut prendre en compte les émissions de GES depuis l'extraction du gaz dans l'Ouest du Canada ou des États-Unis, jusqu'à sa consommation sur des marchés internationaux, sans oublier son transport dans un pipeline et par bateau, et sa transformation à -162 degrés celsius. C'est notre responsabilité comme nation québécoise de prendre en compte du réel impact des projets.

Conclusion

La Coalition Fjord recommande que le plan de lutte contre les changements climatique du Québec soit :

1. Plus ambitieux, en proposant un nouveau modèle de développement social et économique visant à limiter le réchauffement de la planète.
2. Plus global, en traitant d'autres sujets que le thème de la consultation.
3. Plus ferme à l'égard de l'exploitation, le transport, la transformation et l'exportation du gaz naturel fossile : ce n'est pas une énergie de transition et il faut refuser les nouveaux projets comme celui de GNL Québec.
4. Plus cohérent dans l'utilisation de l'hydroélectricité (ne pas l'utiliser pour ajouter des énergies fossiles sur le marché, comme du gaz naturel liquéfié, mais plutôt pour réduire leur utilisation, comme dans le domaine du transport).
5. Plus concerté avec les autres ministères du gouvernement du Québec et du Canada, mais également plus concerté et global dans ses processus d'évaluation des impacts environnementaux des projets.

Nous espérons que notre mémoire sera utile pour la rédaction du plan de lutte aux changements climatiques du Québec et nous vous remercions pour cette consultation publique.

Coalition Fjord

comm.fjord@gmail.com

CONFIDENTIEL

Pour plus d'information :

Chantal Goupil
Comité de liaison de la Coalition Fjord
1783 rue des cygnes, app.8
Chicoutimi, QC
418-973-6463